



ARCHITECTES

Mandataire :
Atelier Christophe PRESLE architectes eurl
18-22, rue F. de Neufchateau 54000 NANCY
tél: 03-83-28-05-77 mobile: 06-74-28-99-38

Associé :
Damien Afanassieff
105 rue de Clignancourt 75018 PARIS
tél: 01-46-06-52-60

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

Touzanne et associés
32 rue des Erables 54180 HEILLECOURT
tél: 03-83-30-71-43

BUREAUX D'ETUDE STRUCTURE

ADAM STRUCTURES
13-15 avenue de la Garenne 54000 NANCY
tél: 03-83-27-33-22

BUREAUX D'ETUDE FLUIDES

LOUVET
15 avenue de la Garenne 54000 NANCY
tél: 03-83-28-85-85

BUREAUX D'ETUDE ACOUSTIQUE

Exact Acoustique
45 rue de l'Alma 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
tél: 04-74-65-62-81

BUREAUX D'ETUDE SCENOGRAPHIQUE

Thierry Guignard
Le clos Masure 76790 BENOUVILLE
tél: 02-35-10-05-79

COORDINATEUR SPS

APAVE - Pôle technologique Henri Farman,
5 rue Clément Ader BP132 - 51685 REIMS Cedex 2
tél: 03-26-84-38-00

BUREAU CONTROLE

SOCOTEC
7 rue Bernanos BP72094 57052 METZ Cedex 2
tél: 03-87-34-31-40

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Stenay
6 place de la République ; 55 700 STENAY
tél: 03-29-80-30-31 ; mairie.stenay@wanadoo.fr

PROJET

**ESPACE MULTICULTUREL
DE STENAY**

CCTP

LOT N° :

06

DENOMINATION :

**SOLS SOUPLES -
CARRELAGE -
FAÏENCE**

DCE-A

indice A janvier 2013

Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE

Sommaire

0 SPECIFICATIONS TECHNIQUES	2
0.1 GENERALITES	2
0.2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	2
0.3 EXECUTION DES TRAVAUX	3
1 PREPARATION DE SOL	5
1.1 Ragréage	5
1.2 Chape flottante pour plancher chauffant	6
2 REVETEMENTS COLLES	6
2.1 Etanchéité	7
2.2 Carrelage en grès cérame intérieur	7
2.3 Carrelage en grès cérame extérieur	8
2.4 Plinthes en grès cérame	9
2.5 Faïence murale	9
3 REVETEMENT TEXTILE	10
4 OUVRAGES DIVERS	11
4.1 Profils de finition	11
4.2 Miroir décoratif	12

Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE

0 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

0.1 GENERALITES

0.1 1 OBJET

Le présent document traite de l'ensemble des travaux nécessaires à la construction d'un espace multiculturel à vocation cinématographique à Stenay (55) pour le compte de la Mairie de Stenay. Le présent CCTP décrit les travaux de revêtements de sols durs, souples et faïence murale.

0.1 2 CONTROLES ET ESSAIS

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire devra indiquer au maître d'œuvre la provenance des matériaux et le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.

Les différents échantillons de tous les matériaux seront remis au maître d'œuvre et soumis avant le commencement des travaux au contrôle des concepteurs

Tous les essais, contrôles et études nécessités par les travaux ou demandés par le maître d'ouvrage ou l'architecte seront effectués par un organisme proposé par l'entreprise et agréé par l'architecte, les frais en résultant étant à la charge de l'entreprise.

0.1 3 BASE DE CALCULS - NORMES ET REGLEMENTS

Outre les prescriptions particulières contenues dans la présente notice, les calculs seront soumis aux règles, normes DTU et prescriptions en vigueur à la date de remise des offres:

- Aux règles NV 65 y compris N 84 (Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes et action de la neige sur les constructions)

- Aux DTU 52.1, 53

- Aux bases de calcul des constructions pour ce qui concerne les charges d'exploitation des bâtiments et charges dues aux forces de pesanteur

- Aux certificats d'agrément et avis techniques du CSTB

- Aux normes françaises de l'association de normalisation (AFNOR) homologuée par arrêté ministériel en vigueur à la date de remise des offres

- Aux normes NF P 61.202.1 341 et NF EN 121 à 188 pour ce qui concerne le carrelage, NF G 35.001 et 002 pour les revêtements de sols textiles et NF P62.001, 62.202.1 à 203.1, NF EN 649 à 655 pour ce qui concerne les revêtements de sol plastiques et moquettes.

- Aux normes et règlements acoustique de la NRA

- Aux règles de sécurité contre l'incendie des bâtiments d'habitation ou des établissements recevant du public

0.2 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

0.2 1 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra procéder à un examen complet des supports à recouvrir.

Il devra prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de supprimer les défauts éventuels pouvant nuire au bon aspect ou à la bonne tenue de ses ouvrages.

0.2 2 COORDINATION - RESERVATIONS - PERCEMENTS - SCELLEMENTS

L'entrepreneur est tenu d'obtenir du maître d'œuvre ou des entrepreneurs chargés des autres corps d'état toutes les prescriptions, descriptions et renseignements sur les ouvrages pouvant avoir une relation avec ceux du présent lot.

Il devra donner toutes les indications et plans de détails, nécessaires pour les réservations à laisser par l'entrepreneur de gros œuvre. Au cas où ces indications n'auraient pas été données en temps voulu, les refouillements et percements devront être exécutés par le titulaire du présent lot. Il est à rappeler que les trous, percements et scellements effectués dans les parties porteuses existantes, dans les cloisons ou dans les parties non porteuses de la construction sont à la charge de l'entrepreneur chargé du présent lot. Il devra travailler en étroite collaboration avec les entrepreneurs chargés des autres corps d'état pour

Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE

...Suite de "0.2 2 COORDINATION - RESERVATIONS - PERCEMENTS - SCELLEM..."

faciliter la coordination et l'exécution des travaux.

0.2 3 NETTOYAGE DU CHANTIER

L'entrepreneur est tenu de laisser les ouvrages qu'il a exécutés en un état tel que le corps d'état qui lui succède puisse exécuter son travail sans sujétions supplémentaires

0.2 4 MATERIAUX

La nature, la qualité des matériaux employés, leur mise en oeuvre et l'exécution des ouvrages devront être conformes à la liste du Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux.

A défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions d'exécution, l'entrepreneur devra se conformer aux prescriptions de mise en oeuvre données par le Fabricant.

Il est bien entendu que l'emploi des procédés, produits ou matériaux non traditionnels ne peut être admis que sur présentation par l'entrepreneur de l'avis technique de CSTB et dans tous les cas où un accord des assurances de responsabilité biennale ou décennale est nécessaire, l'entrepreneur doit justifier cet accord.

0.2 5 CONTROLEUR TECHNIQUE

L'entrepreneur sera tenu, avant exécution de ses travaux, de faire approuver par le contrôleur technique ses plans, détails et calculs correspondant aux plans fournis par le maître d'oeuvre. Il se conformera aux décisions qui pourront être prises après analyse, sans pour autant que le montant de son marché puisse être remis en question.

0.2 6 CONTROLE ET ESSAIS DES MATERIAUX

Les contrôles et essais suivants pourront être demandés par le maître d'ouvrage, l'architecte ou le bureau de contrôle. Ils seront à la charge des entreprises :

- Essais de résistance revêtements avec contrôle du classement UPEC
- Essais de résistance des matériaux mis en oeuvre au titre du marché

0.2 7 NOTICE ACOUSTIQUE

Les ouvrages devront impérativement respecter les préconisations de la notice acoustique jointe à l'appel d'offre.

Toutes les sujétions de réalisations, de fabrication et de pose, nécessaires au respect de cette notice sont réputées incluses dans l'offre.

0.2 8 CALCULS - PLANS D'EXECUTION

L'ensemble des calculs et plans d'exécution nécessaires à la réalisation des ouvrages est à la charge de la maîtrise d'oeuvre.

La réalisation de ces éléments ne diminue en rien la responsabilité de l'entrepreneur

0.3 EXECUTION DES TRAVAUX

0.3 1 GENERALITES

L'entrepreneur chargé du présent lot devra soumettre pour accord tous les plans de détails ou tous les échantillons qui seraient jugés nécessaires.

La consistance des travaux définie dans les généralités ci-après est donnée à titre indicatif.

L'entrepreneur devra au minimum tous les travaux annexes et accessoires de chaque nature d'ouvrage décrits à l'article détail des ouvrages.

0.3 2 NORMES ET REGLEMENTS

Les spécifications techniques ne sont en rien limitatives, l'Entreprise titulaire du présent lot devra la réalisation complète des ouvrages composant son offre, et ce suivant les réglementations et normes en vigueur

Outre les prescriptions techniques particulières contenues dans la présente notice, le mode et la qualité de l'exécution seront soumis aux règles, normes DTU et prescriptions en vigueur à la date de remise des offres et en particulier :

- Aux documents techniques unifiés suivants : DTU 52.1, 53.1 et 53.2
- Aux documents publiés par le CSTB

Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE

...Suite de "0.3 2 NORMES ET REGLEMENTS..."

- Aux normes Françaises AFNOR
- Aux normes Françaises applicables aux travaux de revêtements et accessoires et produits entrant dans la composition du présent marché
- Aux avis techniques du CSTB correspondant aux divers matériaux mis en oeuvre
- Aux prescriptions techniques et administratives du REEF

0.3 3 TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOLS

- Le constat du tracé du trait de niveau qui permet la détermination des arases du sol fini
 - La réception des supports et formes débarrassées de tous les gravais et déchets
 - Les études et plans d'appareillage de calepinage éventuel du revêtement
 - Les différents ragréages et chapes définis dans les spécifications techniques détaillées et nécessaires à la pose des revêtements
 - Les découpes nécessaires, façon de joints, etc...
 - Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux de revêtements et les déblais subséquents de protection de ces revêtements
 - Le balayage et nettoyage des revêtements
- Dans le cas de malfaçon, l'entrepreneur devra refaire les ouvrages ou les corriger si l'Architecte ne juge pas le remplacement indispensable.

0.3 4 PREPARATIONS

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra toutes les préparations nécessaires à une parfaite mise en oeuvre conforme aux DTU
En général, il devra tous les travaux nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage.
Tous les produits employés devront être mis en oeuvre conformément aux normes et prescriptions des fabricants.

0.3 5 PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur sera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.
Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer leur protection d'une manière efficace et durable

0.3 6 NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Ces nettoyages intéressent toutes les parties apparentes :

- Sols, revêtements divers
- Revêtements verticaux
- Quincailleries (boutons de portes béquilles, etc...)
- Vitres et glaces (intérieures et extérieures)

Sont compris dans le nettoyage, le balayage et l'évacuation des déchets eux-mêmes.
Les nettoyages doivent faire disparaître les tâches de peinture ou de produits utilisés, les tâches de plâtre et de mortier.
Les produits employés (solvants, décapants, etc...), les procédés mis en oeuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc...)
Dans le cas de revêtements (sols ou verticaux) non traditionnels, il est nécessaire de se référer, pour les nettoyages, aux indications données par les Fabricants intéressés.

0.3 7 TRAVAUX DIVERS A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE

- Aucune réserve ne sera admise, les prix devront comprendre tous les travaux annexes, manutentions, mise en place du matériel, etc...
- Réservations, percements, rebouchages, protections, etc...
- Tous les percements et réservations sont à la charge du présent Lot.
- L'Entrepreneur aura à sa charge la fourniture (Pour les parties neuves), en temps utile, au B.E.T. Structures d'un Plan de Réservations.
Dans le cas contraire, tous les percements et conséquences seront à la charge de l'Entreprise.
- Toutes les percements réalisés par l'Entreprise seront effectués par carottage.
- Tous les rebouchages des trous percés et réservés sont à la charge de l'Entreprise.
- Toutes les dispositions seront prises pour éviter les infiltrations et les pénétrations d'eau par les percements ou réservations non rebouchées ou non protégées.
- La fourniture des plans de recollement, des notices d'entretien et de fonctionnement du matériel installé

Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE

...Suite de "0.3 7 TRAVAUX DIVERS A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE..."

en trois (3) exemplaires et d'un (1) CD.

- La fourniture des plans, pièces écrites nécessaires à l'établissement des marchés.
- Les études et la mise à jour des plans définitifs sur contre-calque incluant les modifications entre le dossier d'Appel d'Offres et la phase Exécution.
- Le repérage et la signalisation conventionnelle.
- Le nettoyage du chantier et des installations.
- La protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

0.3 8 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

L'Entrepreneur titulaire du Lot concerné est tenu de s'assurer du parfait achèvement de ses ouvrages, (Sachant que le présent C.C.T.P. n'est en rien limitatif) et ne déroger d'aucune manière aux Règles de l'Art.

L'Entrepreneur est, de par sa qualification, apte à palier à tous défauts d'énonciation. De ce fait, il ne pourra prétendre à aucun règlement en plus-value, ni se dérober avant l'obligation de conformité et du respect des réglementations en vigueur régissant les travaux de sa spécialité. Par ailleurs, si préalablement ou en cours d'exécution des modifications d'ordre secondaire (Travaux accessoires et annexes) inhérentes à tout chantier s'avèrent nécessaires, l'Entreprise ne saurait, de ce fait, demander un quelconque supplément.

0.3 9 CONTROLE INTERNE DES ENTREPRISES

En début de chantier, l'Entrepreneur donnera le nom de la personne chargée d'assurer le contrôle des matériaux et de leur mise en oeuvre.

Le contrôle interne auquel sont assujetties les Entreprises doit être réalisé à différents niveaux :

- Au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition, l'Entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés sont conformes aux Normes et aux spécifications complémentaires éventuelles du marché.
- Au niveau du stockage, l'Entrepreneur s'assurera que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques ou aux déformations mécaniques sont convenablement protégées.
- Au niveau de l'interférence entre corps d'états, l'Entrepreneur vérifiera, tant au niveau de la conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou exécutés par d'autres corps d'états permettent une bonne réalisation de ses propres prestations.
- Au niveau de la fabrication et de la mise en oeuvre, le responsable des contrôles internes de l'Entreprise vérifiera que la réalisation est faite conformément aux DTU ou Règles de l'Art.
- Au niveau des essais, l'Entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par le DTU et les Règles Professionnelles et les essais particuliers exigés par les pièces écrites.

1 PREPARATION DE SOL

1.1 Ragréage

1.1 1 Ragréage autolissant

Composition :

- Mortier de ragréage autolissant.

Mise en oeuvre :

- Egrenage, brossage, dépoussiérage soigné des supports
- Application du ragréage directement sur le support existant, 5mm maximum
- Surfacement à l'éponge ou talochage
- Finition lissée feutrée pour pose de revêtement de sol collé
- Mise en oeuvre selon D.T.U. 26.2

Remarque :

Ragréage compatible avec le classement UPEC recherché du revêtement de sol,

Localisation :

- 1er étage ... Cabine de projection : B.03 .
- 1er étage ... Dégagement : C.06.8 .
- 1er étage ... Ensemble : Dgt Escalier .
- 1er étage ... Escalier : C.06.5 , C.06.8 .
- 1er étage ... Espace régle : B.04 .
- 1er étage ... Salle de projection : 5.1 .

Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE

...Suite de "1.1 1 Ragréage autolissant..."

- Rez-de-chaussée ... Coulisses : B.05.1, B.05.2.
- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.3, C.06.4, Ensemble.
- Rez-de-chaussée ... Escalier : C.06.5.
- Rez-de-chaussée ... Local ménage : C.02.
- Rez-de-chaussée ... Loge : 7.1.
- Rez-de-chaussée ... SAS : C.04, C.05.1, C.05.2.
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires : A.04.3.
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires F : A.04.2.
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires H : A.04.1.
- Rez-de-chaussée ... WC : B.07.2.
- Rez-de-chaussée ... WC H : A.04.1.
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. F : A.04.2.
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. H : A.04.1.
- Rez-de-chaussée ... WC1 F : A.04.2, B.07.1.
- Rez-de-chaussée ... WC2 F : A.04.2.

1.2 **Chape flottante pour plancher chauffant**

1.2 1 Chape flottante armée et adjuvée pour plancher chauffant - Epaisseur 5cm

Composition :

- Mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment /m3 de sable sec
- Armature en treillis soudé

Mise en oeuvre :

- Sur isolant et circuit de chauffage mise en oeuvre par le titulaire du lot chauffage.
- Chape ciment dressée à la règle
- Finition lissée pour pose de revêtement de sol collé
- Mise en oeuvre selon D.T.U. 26.2
- Compris façon de réglage et de pente nécessaire

Particularité :

- Compris tous adjuvants suivant demande du lot chauffage.

Caractéristiques :

- Epaisseur 5cm de moyenne

Localisation :

- Rez-de-chaussée ... Accueil Billetterie : A.0.2.
- Rez-de-chaussée ... Bar : A.0.6.
- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.2.
- Rez-de-chaussée ... Dépôt bar : A.0.7.
- Rez-de-chaussée ... Hall d'accueil : A.0.1.
- Rez-de-chaussée ... Vestiaire : A.0.3.

2 **REVETEMENTS COLLES**

2.1 **Etanchéité**

Composition :

- Natte d'étanchéité en polyéthylène souple.

Mise en oeuvre :

- Les supports devant recevoir la natte d'étanchéité doivent systématiquement être contrôlés afin de s'assurer de leur planéité, de leur résistance à la charge, de leur propreté et de leur compatibilité.
- Eliminer de la surface tous les résidus susceptibles de nuire à une bonne adhérence.
- Les irrégularités, les différences de niveau ou les pentes de la surface doivent être compensées avant la pose de la natte d'étanchéité.

Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAÏENCE

- Collage de la natte sur un support plan au moyen d'une colle à carrelage appropriée.
- Les lès devront se chevaucher d'environ 5cm.
- Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Remarque:

Traitement soigné des points singuliers tels que : les angles rentrants et sortants, passage de seuil, liaison au niveau des siphons de sol à platine et à caniveaux, socles au pied des canalisations.

2.1 1 Natte d'étanchéité sous faïence

Localisation :

Positionnement suivant plans architecte

- Rez-de-chaussée ... Local ménage : C.02 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires H : A.04.1 .
- Rez-de-chaussée ... WC H : A.04.1 .
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. F : A.04.2 .
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. H : A.04.1 .
- Rez-de-chaussée ... WC1 F : A.04.2 .
- Rez-de-chaussée ... WC2 F : A.04.2 .

2.2 Carrelage en grès cérame intérieur

2.2 1 Carrelage grès cérame collé 60x30cm et 30x30cm

Composition :

- En grès cérame vitrifié
- Compris pièces type "Nez de marche lisse" pour finition au droit des rives de dalle
- Profils en inox pour fractionnement des surfaces.

Mise en oeuvre :

- Collage en plein par double encollage, sur support par colle agréée par le fabricant et sous Avis technique
- Fractionnement avec baguettes de couleur au choix de l'architecte dans la gamme.
- Façons de pentes selon nécessités et/ou besoins au droit des siphons de sol, etc...
- Jointoiement au mortier spécial joint, coloris au choix de l'architecte
- Compris toutes sujétions de coupes et découpes, calpinages, façon de joints, raccordements, etc...
- Joints périphériques souples.
- Coloris au choix dans la palette du Fabricant.

Caractéristiques :

- Format : 60 x 30cm et 30 x 30cm
- Pose de type bande à courir suivant plan architecte
- Epaisseur : 10mm
- Classement UPEC minimum : U3 P2 E2 C0
- Coefficient de frottement moyen : R9
- Couleur : noir ou gris anthracite se rapprochant du traitement béton

2.2 2 Carrelage sur marches et contre-marches

Traitement des marches et contremarches d'un escalier droit :

- Emmarchement de 1,20m
- Giron : 0,30m
- Hauteur contre-marches

Contremarches d'une hauteur minimale de 10 cm, visuellement contrastées par rapport à la marche, sur la première et dernière marches.

Nez de marche de couleur contrastée par rapport au reste de l'escalier, non glissants et ne présentant pas de débord par rapport à la contremarche.

Caractéristiques :

- Carrelage grès cérame avec traitement antidérapant en nez de marche
- Format : 30 x 30 cm
- Epaisseur : 10mm
- Finition semi-lustrée
- Classement UPEC : U3s P3 E1 C0

Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE

...Suite de "2.2 2 Carrelage sur marches et contre-marches..."

- Coefficient de frottement moyen : R9
- Couleur : noir ou gris anthracite se rapprochant du traitement béton

Localisation :

- 1er étage ... Escalier : C.06.8 .

2.3 Carrelage en grès cérame extérieur

2.3 1 Carrelage grès cérame scellée 60x30cm et 30x30cm

Composition :

- En grès cérame vitrifié
- Compris pièces type "Nez de marche lisse" pour finition au droit des rives de dalle
- Profils en inox pour fractionnement des surfaces.

Mise en oeuvre :

- Pose scellée sur chape de pose de 7 cm d'épaisseur au mortier de ciment dosé à 350 Kg/m3 de ciment
- Fractionnement avec baguettes de couleur au choix de l'architecte dans la gamme.
- Façons de pentes selon nécessités et/ou besoins au droit des siphons de sol, etc...
- Jointoiement au mortier Fermajoint ou Fermajoint Plus de chez Weber & Broutin ou équivalent
- Compris toutes sujétions de coupes et découpes, calpinages, façon de joints, raccordements, etc...
- Joints périphériques souples avec Fermajoint silicone.
- Coloris au choix dans la palette de Fabricant

Caractéristiques :

- Format : 60 x 30cm et 30 x 30cm
- Epaisseur : 10mm
- Finition structurée
- Classement UPEC minimum : U3 P2 E2 C0
- Coefficient de frottement moyen : R11
- Couleur : noir ou gris anthracite se rapprochant du traitement béton

Localisation :

- Rez-de-chaussée ... Ensemble : Parvis extérieur , Terrasse de réception .

2.3 2 Carrelage sur marches et contre-marches

Traitement des marches et contremarches d'un escalier droit :

- Emmarchement de 1,20m
- Giron : 0,30m
- Hauteur contre-marches

Contremarches d'une hauteur minimale de 10 cm, visuellement contrastées par rapport à la marche, sur la première et dernière marches.

Nez de marche de couleur contrastée par rapport au reste de l'escalier, non glissants et ne présentant pas de débord par rapport à la contremarche.

Caractéristiques :

- Carrelage grès cérame avec traitement antidérapant en nez de marche
- Pose scellée sur chape de pose de 7 cm d'épaisseur au mortier de ciment dosé à 350 Kg/m3 de ciment
- Format : 30 x 60 cm
- Epaisseur : 10mm
- Finition semi-lustrée
- Classement UPEC : U3s P3 E1 C0
- Coefficient de frottement moyen : R9
- Couleur : noir ou gris anthracite se rapprochant du traitement béton

Localisation :

- Rez-de-chaussée ... Ensemble : Mur banchée de O , delimitation .

Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE

2.4 Plinthes en grès cérame

2.4 1 Plinthes grès cérame assortie au 30x60

Composition :

- En grès cérame fin vitrifié non émaillé assortis au carrelage
- Plinthes à bord haut arrondis.

Mise en oeuvre :

- Collage en plein sur support par colle agréée et sous Avis technique type Fermaflex ou équivalent
- Compris coupes, découpe, coupe d'onglet et jointoiements
- Toutes pièces et accessoires pour finitions dans les angles saillants, rentrants, intersections, etc...

Caractéristiques :

- Format : 9 x 30 cm
- Gamme identique au carrelage

Localisation :

- 1er étage ... Dégagement : C.06.8 .
- 1er étage ... Escalier : C.06.8 .
- Rez-de-chaussée ... Accueil Billetterie : A.0.2 .
- Rez-de-chaussée ... Bar : A.0.6 .
- Rez-de-chaussée ... Coulisses : B.05.1 , B.05.2 .
- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.1 , C.06.2 , Ensemble .
- Rez-de-chaussée ... Dépôt bar : A.0.7 .
- Rez-de-chaussée ... Hall d'accueil : A.0.1 .
- Rez-de-chaussée ... Local ménage : C.02 .
- Rez-de-chaussée ... Loge : 7.1 .
- Rez-de-chaussée ... SAS : C.05.1 , C.05.2 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires : A.04.3 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires F : A.04.2 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires H : A.04.1 .
- Rez-de-chaussée ... Vestiaire : A.0.3 .
- Rez-de-chaussée ... WC : B.07.2 .
- Rez-de-chaussée ... WC H : A.04.1 .
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. F : A.04.2 .
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. H : A.04.1 .
- Rez-de-chaussée ... WC1 F : A.04.2 , B.07.1 .
- Rez-de-chaussée ... WC2 F : A.04.2 .

2.5 Faïence murale

Composition :

- En grès cérame vitrifié identique au revêtement de sol

Mise en œuvre :

- Par encollage avec colle agréée et sous Avis technique compatible avec le support.
- Par adhésif en pâte épaisse sous avis technique.
- Jointoiement au ciment blanc avec adjuvant anticryptogamique et limitant l'absorption à l'eau, teinté dans la masse ou ciment de couleur (coloris au choix de l'Architecte ou du Maître d'Ouvrage)
- Façon de joints d'étanchéité périphériques au mastic blanc, de qualité "sanitaire"
- Pièces spéciales dans les angles rentrants et saillants ou profils de couleur.
- Compris coupes et découpes.

2.5 1 Faïence murale en grès cérame

Faïence toute hauteur dans les sanitaires.

Caractéristiques :

- Format : 60 x 30cm
- Epaisseur : 10mm
- Finition semi-lustrée

Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE

...Suite de "2.5 1 Faïence murale en grès cérame..."

- Couleur : noir ou gris anthracite au choix de l'architecte

Localisation :

Dans les sanitaires sur mur de fond des WC, mur latéral avec lave-main pour les WC handicapés et périphérie du vidoir

- Rez-de-chaussée ... Local ménage : C.02
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires H : A.04.1
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. F : A.04.2
- Rez-de-chaussée ... WC Hand. H : A.04.1
- Rez-de-chaussée ... WC1 F : A.04.2
- Rez-de-chaussée ... WC2 F : A.04.2

3

REVETEMENT TEXTILE

3 1

Revêtement aiguilleté

Composition :

- Revêtement textile compact uni, enduit d'envers.
- Couche d'usure composée de fibres gros deniers 100% polyamide sur sous-couche 100% synthétique

Mise en oeuvre :

- Collage en plein par colle agréée et sous Avis Technique suivant les Prescriptions du Fabricant.
- Compris coupes, encollages, capinages et toutes sujétions d'exécution.
- Mise en oeuvre suivant les Instructions et Prescriptions du Fabricant.
- Coloris, teintes et gammes au choix de l'Architecte dans le nuancier du Fabricant.

Remarques : Compris traitement des marches et contres-marches

Caractéristiques :

- Type de revêtement : aiguilleté plat
- Epaisseur totale : 6,00mm
- Classement UPEC : U3S P3 E1 C0
- Classement au feu : BfIS1
- Isolation acoustique : $L(w) = 20dB$
- Absorption acoustique : $\alpha = 0,20$
- Résistance électrique : $< 2,0 kV$
- Marque : TECSOM
- Gamme : Tapisom 900
ou techniquement équivalent

Localisation :

- 1er étage ... Cabine de projection : B.03 .
- 1er étage ... Ensemble : Dgt Escalier .
- 1er étage ... Escalier : C.06.5 .
- 1er étage ... Espace régie : B.04 .
- 1er étage ... Salle de projection : 5.1 .
- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.3 , C.06.4 .
- Rez-de-chaussée ... Escalier : C.06.5 .
- Rez-de-chaussée ... SAS : C.04 .

3 2

Dalle d'accès haute résistante

Composition :

- Cadre en inox
- Thibaude en feutre non-tissée
- Textile double fibre en boucle polyamide : grosses et fines fibres

Caractéristique :

- Type Nomad Aqua 9500 de chez 3M ou équivalent
- Epaisseur totale : 9,8mm
- Epaisseur de la fibre : 4,8mm
- Inflammabilité : M3
- Coefficient de frottement moyen : R12
- Coloris au choix du maître d'oeuvre

Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE

...Suite de "3 2 Dalle d'accès haute résistante..."

Localisation :

- Tapis d'entrée dans hall d'entrée
- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.1 .
- Rez-de-chaussée ... Hall d'accueil : A.0.1 .

4 OUVRAGES DIVERS

4.1 Profils de finition

4.1 1 Bande podotactiles en clous inox

Mise en place de cloux inox pour réalisation de bandes podotactiles.
Compris toutes sujétions de mise en oeuvre pour une parfaite finition de l'ouvrage.

Localisation :

- Palier d'arrivée de l'escalier extérieur.
- Sur palier des 2 escaliers sur trouvant à l'arrière de la salle.
- Sur palier d'arrivée de l'escalier de la salle de projection
- 1er étage ... Dégagement : C.06.6

4.1 2 Profils de transition aux changements de nature de sol

Profilé de transition en inox avec ailettes à perforations trapézoïdales alternées et une surface inclinée se terminant par une chambre d'une hauteur de 6mm permettant la protection des coupes
Profils positionnés et noyés pendant l'exécution des revêtements de sol

Localisation :

- A chaque changement de sol.
- 1er étage ... Cabine de projection : B.03 .
- 1er étage ... Espace régie : B.04 .
- 1er étage ... LT Elec : C.01.2A .
- 1er étage ... LT Source centrale : C.01.2B .
- 1er étage ... LT ventilation : C.01.1A .
- 1er étage ... Salle de projection : 5.1 .
- Rez-de-chaussée ... Dégagement : C.06.1 , C.06.4 , Extérieur .
- Rez-de-chaussée ... SAS : C.04 , C.05.1 , C.05.2 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires : A.04.3 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires F : A.04.2 .
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires H : A.04.1 .

4.1 3 Profils de finition gradinnage

Composition :

- Profilé d'arrêt pour nez de marche en aluminium anodisé.
- Profilé à enfiler sur les bordures de moquette.

Mise en oeuvre :

- Profils à viser au sol par tous moyens appropriés.

Caractéristiques :

- Matériau : aluminium anodisé
- Epaisseur : 5mm
- Marque : Dural

Gamme : Nez de marche TEKA
ou techniquement équivalent

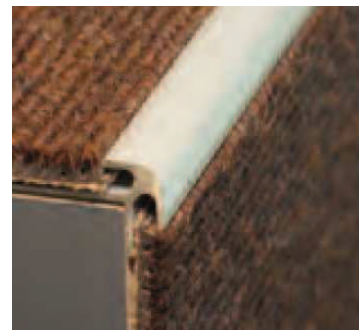
Localisation :

- Traitement des nez de marches des gradinnages
- 1er étage ... Salle de projection : 5.1 .

4.1 4 Nez de marches anti-dérapantes

Composition :

- Profilé d'arrêt pour nez de marche en aluminium formant angle droit, compris insert



Lot N°06 SOLS SOUPLES - CARRELAGE - FAIENCE

...Suite de "4.1 4 Nez de marches anti-dérapantes..."

- Insert par bande souple de sécurité à structure diamantée anti-dérapante avec face arrière autocollante.
- Mise en oeuvre :
- Profils à viser au sol par tous moyens appropriés.

Remarque :

L'entreprise devra comprendre dans son prix les prestations suivantes :

- La première et la dernière marches doivent être pourvues d'une contremarche d'une hauteur minimale de 10cm visuellement contrastée par rapport à la marche.
- Les nez-de marches devront être de couleur contrastée par rapport au reste de l'escalier.

Caractéristiques :

- Matériau : aluminium anodisé
 - Classe anti-dérapante : R10
 - Marque : Dural
- Gamme : Nez de marche Tredsafe
ou techniquement équivalent

Localisation :

- Nez de marche de chacune des volées d'escalier recevant une moquette.
- Rez-de-chaussée ... Escalier : C.06.5 .

4.2 Miroir décoratif

Composition :

- En glace argentée, à chanfreins polis en rives libres et à bords droits polis en raccords sur d'autres miroirs compris film de Sécurité anti-éclatement

Mise en oeuvre :

- Fixations du type "Invisible" par bandes adhésives double face à forte capacité de collage.

4.2 1 Caractéristiques :

- Dimensions : 400 x 800 mm

Localisation :

- Au dessus des laves mains
- Rez-de-chaussée ... WC : B.07.2 .
 - Rez-de-chaussée ... WC Hand. F : A.04.2 .
 - Rez-de-chaussée ... WC Hand. H : A.04.1 .
 - Rez-de-chaussée ... WC1 F : B.07.1 .

4.2 2 Miroir de dimensions 2,30 x 1,30ht

Caractéristiques :

- Dimensions : 2 300 x 1 300 mm

Localisation :

- Au dessus des vasques
- Rez-de-chaussée ... Sanitaires : A.04.3 .

4.2 3 Miroir de dimensions 3,85 x 1,30ht

Caractéristiques :

- Dimensions : 3 850 x 1 300 mm

Localisation :

- Au dessus des vasques
- Rez-de-chaussée ... Loge : 7.1 .